



REVUE LE
FROMAGER

Le Fromager

Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

Editeur :

**UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)**

WWW.REVUEFROMAGER.NET

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Directeur de publication

DANHO Yayo Vincent
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction

KOUAMÉ Arsène

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMA-THETHET Roal, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

Comité de rédaction

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny

DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d’Ivoire)

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

MAWA-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N’SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N’gouabi de Brazzaville

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire

Comité de lecture

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DEDE Jean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N’Gouabi de Brazzaville

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

POLITIQUE ÉDITORIALE

Le Fromager est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le Fromager n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

Texte numérique (Word et PDF)

3.1 Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– Pour un ouvrage :

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin.

– Pour un article de périodique :

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– Pour un article dans un ouvrage :

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, p. x-y.

– Pour une thèse :

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

5.2. Sources

– Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

– Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– Les **citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– Les **Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

7. Les documents non textuels

7.1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.

La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4 Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>
L'équipe éditoriale

SOMMAIRE

Aïkpa Benjamin DIOMAND

Concentration du capital chez Marx et réflexion sur l'écosystème des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries africaines 9-22

Akpolé Koffi Daniel YAO, Rosine Cinthia GAHÉ-GOHOUN

La responsabilité face à la captivité de l'être : enquête sur l'éthique lévinassienne 23-34

Albert DJIDOHOKPIN, LANHA Magloire

Prise en compte de l'approche genre dans la scolarisation des filles au cours secondaire dans le département de l'Atacora en République du Bénin 35-47

Alima NTAINTIE

Appropriation et pérennisation des projets de développement local au Cameroun : entre défis institutionnels et participation citoyenne. Le cas du Programme National de Développement Participatif (PNDP) dans le département du Noun (2004-2024) 48-61

Arsène N'guessan KOUADIO, Pierre Anvo AYEMOU, Arsène Géthème Attoukora KOUADIO

Transition urbaine et polarisation des défis de l'assainissement à l'aide des SIG à Méagui (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) 62-78

Barnabé Cossi HOUEDIN

Relogement post-dégueerpissement et marginalité urbaine : étude de cas à Abidjan 79-106

Constant Cyrille MAMPOUMA MBERI

Transversalité de la question du beau dans la métaphysique chez Platon 107-122

Datté Anderson KOUADIO, Atsé Calvin YAPI, LemissaYann Kersen KOFFI

Dégradation de la voirie et les pratiques de mobilité urbaine à Toumodi (Côte d'Ivoire) 123-140

Diadjim ZANRE

Le développement de la culture du haricot vert dans la province du Bam au Burkina Faso de 1973 à 1991 : un levier stratégique de lutte contre la pauvreté pour les politiques publiques 141-160

Djofolo DOUMBIA

L'écriture mémorielle de l'acte terroriste dans *Le Lambeau* de Philippe Lançon 161-171

Dougoutigui BAMBA, Kouadio Joseph KRA

La promotion du tourisme à Korhogo : impacts des infrastructures et moyens de transport 172-192

Élise ABENG ZE

Emile Zola et Calixthe Beyala : vers une écriture de la censure et de la reconstruction sociale 193-207

Faya Pascal IFFONO, Aboudou Wabi RADJI, Marie-Thérèse DRAMOU

Ethnomusicologie de la région forestière en République de Guinée : entre adaptation moderne et défi de sauvegarde et de transmission 208-220

Francis Pacôme KOUAKOU

Éducation et sensibilisation dans la lutte contre la schistosomiase urogénitale dans la sous-préfecture de Guessigué (département d'Agboville) dans un contexte de covid-19 221-235

Gomongo Nargawélé SILUÉ, Azo Assiène Samuel LOGBO

L'attention au vivant : essai d'une lecture écostylistique du roman *En compagnie des hommes* de Véronique Tadjo 236-253

Inoussa SAVADOGO

Le développement maraicher dans le Yatenga, au nord du Burkina Faso : une réponse aux sécheresses de 1970 à nos jours 254-267

Issiaka KONÉ, Zanga Aboudramane TOURÉ

Logiques organisationnelles et impacts de l'absentéisme sur la qualité du service public dans la région de Gbêkê (Côte d'Ivoire) 268-283

Koffi Évariste KOUASSI

Recours aux forces invisibles et sécurisation des biens privés à Abidjan : une analyse de l'efficacité symbolique des dispositifs de protection spirituelle **284-300**

Koffi Mathurin N'GUESSAN

Le miroir fissuré de la certitude : critique du réalisme absolu chez Cournot à la lumière du probabilisme **301-313**

Méndez Carrión Reina Aurora épouse ALKOIRET

L'hostilité dans les relations de couple en Afrique **314-328**

Miadjingarti DINGAMRO, Amane TATOLOUM, Masdewel MOUGA

L'exploitabilité apicole dans le Mandoul : analyse de la productivité et enjeux socioéconomiques de la chaîne de valeur miel **329-351**

Mohamed Beydi SANGARE, Moussa Fadiala BOCOUM

Gestion des déchets solides à Bamako : analyse diagnostique, obstacles et stratégies d'optimisation **352-364**

Moussa Fadiala BOCOUM

Dynamique d'adoption de la mécanisation agricole dans le bassin cotonnier de Koutiala **365-381**

Moussa Fadiala BOCOUM

Expansion agricole et dégradation du couvert végétal, étude de l'office du Niger **382-391**

Narcisse Rostand MIAFO YANOU

Le présent de l'État en Afrique **392-408**

Natalie MADZO, Placide MENGOUA

Pratiques de gestion des ressources humaines et satisfaction des enseignants au travail dans les établissements secondaires publics de Bertoua **409-425**

N'doumy Noël ABE, Madoussou DIABAGATÉ, Zanga Aboudramane TOURÉ

Les parcours thérapeutiques des PVVIH à Bouaké : entre rationalité biomédicale, croyances locales et contraintes socio-sanitaires **426-438**

N'Zué Koffi Arsène GNA

L'adaptation des « avec » en milieu urbain face à l'exclusion bancaire : une analyse socio-économique à Kinshasa (RDC) **439-462**

Rahma HAMIDÉ ABRAS

Méthodes andragogiques, motivation et persévérances des étudiants en Conseiller d'Alphabétisation, d'Education Non Formelle (CAENF) de l'Ecole Normale Supérieure de N'Djaména **463-475**

Rémi Oscar AKA, Amadou TAMBOURA, Sakibou KOULAWELE ALIDOU

Évaluation de l'approche ethnomathématique du jeu awalé dans l'enseignement secondaire en République du Bénin **476-489**

Robert Lorimer ZOUKPÉ

La perméabilité de la frontière Côte d'Ivoire-Burkina-Faso et structuration des groupes armés : cas de Doropo dans la région du Bounkani (nord-est ivoirien) **490-508**

Sadio SIDIBE, Moussa Fadiala BOCOUM

Éthique, sacre et biodiversité : les nouveaux défis africains **509-521**

Tiasvi Yao Raoul AGBAVON, Jean-Baptiste KOFFI

Claude Bernard et Canguilhem : du déterminisme de la normativité à la normativité du déterminisme **522-534**

Gnantin Mathias GAHIÉ, Kapiéfolo Julien KONE, Zahouela Marcelin SIAGBE

Électricité et développement du numérique dans la Sous-préfecture de Tiobli : contraintes énergétiques et dynamiques du développement local **535-550**

Recours aux forces invisibles et sécurisation des biens privés à Abidjan : une analyse de l'efficacité symbolique des dispositifs de protection spirituelle

Koffi Évariste KOUASSI

Enseignant-chercheur

UFR Criminologie

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan

Laboratoire d'Étude et de Prévention de la Délinquance et des Violences (LEPDV)

Laboratoire de Recherches Sécurité et Société (LARESS)

evaristekouassi26@gmail.com

Résumé

À Abidjan, la protection des logements, boutiques et ateliers associe parfois aux moyens techniques et humains des pratiques de protection spirituelle. Cet article analyse ces pratiques comme une composante du pluralisme sécuritaire urbain, sans présumer de leur capacité matérielle à empêcher le vol. L'étude repose sur une enquête qualitative exploratoire menée en 2023 auprès de trente personnes : vingt-cinq propriétaires ou détenteurs de biens et cinq prestataires. Les données, recueillies par entretiens semi-directifs et observations directes, ont été soumises à une analyse thématique. Quatre mécanismes ressortent. Le recours au spirituel intervient généralement après l'expérience ou l'anticipation des limites de la sécurité matérielle. Les interdits rituels transforment ensuite l'objet protecteur en discipline quotidienne. La réputation d'un lieu réputé « fort » nourrit une dissuasion perçue, dont l'effectivité auprès des cambrioleurs n'est pas établie. Enfin, ces pratiques procurent une réassurance psychologique et permettent de réinterpréter les échecs matériels. Elles apparaissent ainsi comme des technologies sociales de gestion de l'incertitude, complémentaires des dispositifs conventionnels, mais distinctes d'une preuve d'efficacité physique contre le vol.

Mots clés : Abidjan ; efficacité symbolique ; pluralisme sécuritaire ; protection spirituelle ; peur du crime

Invisible forces and the protection of private property in Abidjan: An analysis of the symbolic efficacy of spiritual protection practices

Abstract

In Abidjan, the protection of homes, shops, and workshops sometimes combines technical and human measures with spiritual protection practices. This article examines these practices as part of urban plural policing, without assuming that they materially prevent theft. The study is based on exploratory qualitative fieldwork conducted in 2023 with thirty participants: twenty-five property owners or custodians and five providers of spiritual protection. Data were collected through semi-structured interviews and direct observation and were analysed thematically. Four mechanisms emerge. Spiritual protection is generally adopted after conventional security is experienced or anticipated as incomplete. Ritual prohibitions turn the protective object into an everyday discipline. The reputation of a place described as spiritually 'strong' produces perceived deterrence, although its actual influence on burglars is not established. Finally, these practices provide psychological reassurance and offer interpretive resources through which material failures are reinterpreted. They therefore operate as social technologies for managing uncertainty, complementing conventional security measures while remaining distinct from evidence of physical effectiveness against theft.

Keywords: Abidjan; symbolic efficacy; plural policing; spiritual protection; fear of crime

Introduction

La sécurisation des biens privés constitue une préoccupation ordinaire de la vie urbaine à Abidjan. Dans les quartiers résidentiels comme dans les espaces commerciaux, les propriétaires combinent des solutions variées : clôtures, portails, cadenas renforcés, caméras, vigiles, chiens de garde, solidarité de voisinage et recours ponctuel aux forces publiques. Cette pluralité ne signifie pas que l'État serait absent de la production de sécurité. Elle indique plutôt que, dans l'expérience quotidienne, la protection des biens se construit à partir de plusieurs acteurs, ressources et registres de confiance. Les travaux sur la « multi-choice policing » et la sécurité non étatique ont précisément montré que, dans de nombreux contextes africains, l'activité de sécurisation déborde les seules institutions policières (B. Baker, 2008 ; S. J. Cooper-Knock, 2019).

En Côte d'Ivoire, cette pluralisation comprend des sociétés de gardiennage, des acteurs informels, des communautés résidentielles et différents arrangements de proximité (M. A. Akadjé et al., 2017 ; A. Bryden, 2016). Des travaux récents montrent également que la confiance accordée aux fournisseurs publics et privés de sécurité dépend de leur efficacité perçue, de leur réactivité et de la qualité du traitement réservé aux usagers (F. D. Boateng et al., 2026). Ces recherches éclairent le paysage institutionnel et social de la sécurité, mais elles disent encore peu de la place occupée par les dispositifs spirituels dans les stratégies quotidiennes de protection des biens.

Or, pour certains citadins, la menace ne se réduit pas à l'effraction physique. Les récits recueillis au cours de l'enquête décrivent parfois des voleurs capables d'endormir les occupants, de neutraliser un chien ou de contourner une protection ordinaire grâce à des moyens considérés comme occultes. Dans cet univers de sens, le danger peut être simultanément matériel, relationnel et invisible. Il devient alors cohérent, du point de vue des acteurs, de répondre à une menace supposée invisible par une protection relevant du même registre.

L'objet de cet article n'est pas d'établir la réalité de pouvoirs surnaturels ni d'évaluer expérimentalement la capacité d'un objet rituel à arrêter un cambrioleur. Une telle prétention excéderait à la fois les données disponibles et le domaine de l'analyse sociologique. L'étude cherche plutôt à comprendre ce que ces dispositifs font aux personnes et aux relations sociales : comment ils modifient le sentiment de vulnérabilité, organisent des conduites, produisent une réputation et résistent à l'épreuve de l'échec. Cette distinction entre efficacité matérielle et efficacité symbolique est décisive.

La question principale est la suivante : comment les dispositifs de protection spirituelle participent-ils à la sécurisation symbolique et sociale des biens privés à Abidjan ? Trois questions secondaires structurent l'analyse : (1) dans quelles circonstances les propriétaires y recourent-ils ?

(2) par quels mécanismes ces dispositifs produisent-ils un sentiment de contrôle ou une dissuasion perçue ? (3) comment les acteurs interprètent-ils les cas où un vol survient malgré la protection ?

La proposition analytique défendue est que l'efficacité observée se situe principalement sur trois plans. Elle est d'abord psychologique, parce qu'elle réduit la peur et restaure un sentiment de maîtrise. Elle est ensuite sociale, parce que la rumeur et la réputation peuvent transformer le calcul attribué à un intrus potentiel. Elle est enfin cognitive et normative, parce que les interdits et les explications de l'échec préservent la cohérence du système de croyance. L'article contribue ainsi à l'anthropologie urbaine et à la sociologie de la sécurité en analysant les protections spirituelles comme une composante particulière d'un pluralisme sécuritaire, et non comme un substitut systématique aux moyens conventionnels. La démonstration repose sur une enquête qualitative conduite en 2023 auprès de trente participants à Yopougon et à Cocody, à partir d'entretiens semi-directifs et d'observations directes.

1. Pluralisation de la sécurité et confiance institutionnelle

La production de sécurité n'est jamais exclusivement technique. Elle repose aussi sur des relations de confiance, des attentes d'intervention et des jugements sur la compétence des acteurs. La croissance de la sécurité privée en Afrique s'inscrit dans un contexte où les ménages et les entreprises cherchent à compléter l'action des forces publiques par des offres commerciales, communautaires ou informelles (B. Baker, 2008 ; A. Bryden, 2016). Cette configuration ne se résume pas à une opposition entre État et marché : elle forme un assemblage dans lequel plusieurs autorités, formelles ou non, se partagent la prévention, la surveillance et la réponse aux incidents.

La notion de pluralisme sécuritaire permet de décrire cet assemblage sans conclure trop rapidement à la disparition de l'État. Un propriétaire peut appeler la police après un vol, payer un vigile, installer une caméra, compter sur ses voisins et recourir parallèlement à un dispositif spirituel. Ces pratiques répondent à des fonctions différentes : produire une preuve, retarder l'intrusion, assurer une présence, mobiliser un réseau ou apaiser la peur. L'intérêt analytique consiste donc moins à classer les dispositifs comme modernes ou traditionnels qu'à comprendre leur articulation.

1.1 Modernité urbaine, incertitude et forces invisibles

Une lecture évolutionniste opposerait volontiers la ville moderne aux croyances spirituelles. Pourtant, les recherches anthropologiques sur l'Afrique contemporaine montrent que les représentations de l'invisible ne disparaissent pas sous l'effet de l'urbanisation, de la scolarisation ou du marché. Elles se transforment et accompagnent les expériences de concurrence, de réussite, de vulnérabilité et de changement social (P. Geschiere, 1997 ; J. Comaroff et J. L. Comaroff, 1999

; J. Tonda, 2005). L'invisible devient ainsi l'un des langages par lesquels les acteurs interprètent des événements dont les causes leur paraissent opaques ou incontrôlables.

Dans ce cadre, une protection spirituelle ne relève pas nécessairement d'un refus de la technologie. Elle peut coexister avec elle. Le propriétaire qui installe une caméra et enfouit un objet rituel ne considère pas toujours ces deux opérations comme contradictoires : la première vise une menace observable, la seconde une menace attribuée à l'imprévisible ou à l'occulte. Cette superposition constitue une réponse pragmatique dans un univers où plusieurs causalités sont jugées possibles.

1.2 Efficacité symbolique et sécurité ontologique

Le concept d'efficacité symbolique désigne la capacité d'un rite, d'une parole ou d'un objet à produire des effets réels par l'intermédiaire d'un système partagé de significations (C. Lévi-Strauss, 1949). Il ne suppose pas une action mécanique sur la matière. Son efficacité dépend d'une relation : un individu reconnaît la force du dispositif, un spécialiste en garantit la validité et un groupe social contribue à rendre cette force plausible. Les effets peuvent alors être émotionnels, comportementaux ou relationnels.

Appliqué à la sécurité des biens, ce cadre invite à déplacer la question. Il ne s'agit plus de demander seulement si l'objet empêche effectivement un vol, mais de déterminer comment la croyance transforme le rapport du propriétaire à son espace. Une maison devient à nouveau habitable, un commerçant se sent moins exposé, des règles de conduite sont observées et une réputation circule. Cette transformation rejoint la notion de sécurité ontologique, entendue comme le maintien d'un sentiment de continuité, de prévisibilité et de confiance dans l'environnement quotidien (A. Giddens, 1991).

1.3 Réputation, dissuasion perçue et protection de la croyance

La réputation constitue un mécanisme intermédiaire entre le dispositif secret et l'espace public. L'objet peut rester invisible tandis que l'idée de sa puissance circule. Le doute attribué à un intrus potentiel devient alors une ressource : il n'est pas nécessaire que celui-ci sache précisément ce qui protège le lieu ; il suffit, selon les propriétaires, qu'il redoute une conséquence incertaine. Cette logique est comparable, par analogie, aux mécanismes de surveillance anticipée décrits par Foucault (1975), sans qu'il soit possible d'assimiler les deux phénomènes.

Un second mécanisme concerne la résistance de la croyance à la contradiction. Lorsqu'un événement contredit l'attente de protection, les acteurs peuvent l'expliquer par une transgression, une erreur d'usage ou la supériorité de l'adversaire. Ce travail d'interprétation réduit la dissonance

entre l'investissement consenti et l'échec constaté (L. Festinger, 1957). Il protège également la cohérence du système de croyance (R. Boudon, 1990). Cette capacité d'absorption des contre-exemples est sociologiquement importante, mais elle oblige le chercheur à distinguer une croyance stable d'une efficacité matériellement démontrée.

1.4 Modèle d'analyse

À partir de cette littérature, l'étude retient quatre mécanismes analytiques : (1) la compensation d'une vulnérabilité résiduelle laissée par les moyens matériels ; (2) la production d'une discipline par les interdits ; (3) la circulation d'une réputation susceptible d'alimenter une dissuasion perçue ; et (4) la réinterprétation des échecs. Ces mécanismes sont examinés à partir des discours et des pratiques observées. Ils ne constituent pas des preuves de causalité physique, mais des dimensions de l'expérience sociale de la protection.

2. Méthodologie

2.1 Type d'étude et posture de recherche

La recherche adopte un devis qualitatif exploratoire. Ce choix est adapté à un objet marqué par le secret, la sensibilité et la diversité des interprétations. L'objectif n'est pas d'estimer la prévalence nationale du recours aux protections spirituelles ni de calculer leur taux d'efficacité contre les cambriolages. Il consiste à reconstruire les significations attribuées aux dispositifs et les mécanismes par lesquels les enquêtés jugent leur protection efficace ou inefficace.

La posture adoptée est agnostique au sens méthodologique : l'analyse ne valide ni ne réfute les croyances religieuses ou spirituelles des participants. Elle porte sur les effets observables dans les discours, les comportements et les relations sociales. Les expressions telles que « force », « travail », « protection » ou « objet fort » sont donc rapportées comme des catégories d'acteurs, et non comme des affirmations du chercheur.

2.2 Terrain et population enquêtée

L'étude s'est déroulée en 2023 à Abidjan, principalement dans les communes de Yopougon et de Cocody. Ce choix a permis d'observer le phénomène dans des contextes socio-économiques contrastés et de constater, dans les limites du corpus, qu'il ne se réduit pas à un seul milieu social. Les observations ont concerné des habitations privées, des boutiques, des ateliers et d'autres lieux de conservation de biens. Cette diversité recherchée ne confère toutefois aucune représentativité statistique à l'échantillon.

Le corpus comprend trente personnes : vingt-cinq propriétaires ou détenteurs de biens ayant eu recours à une protection spirituelle et cinq prestataires reconnus par leur entourage comme

capables d'installer ou de préparer de tels dispositifs. Le recrutement a été effectué par échantillonnage raisonné, complété par la technique de la boule de neige. Cette procédure facilite l'accès à des pratiques discrètes, mais elle tend à concentrer l'enquête dans des réseaux où les croyances sont déjà connues ou partagées.

Le choix raisonné visait des personnes disposant d'une expérience directe de la pratique étudiée. La boule de neige a facilité l'accès à des réseaux où les dispositifs sont peu visibles et parfois entourés de secret. Cette stratégie est adaptée à l'exploration d'un objet sensible, mais elle produit un biais de sélection : les personnes recrutées sont principalement des utilisateurs, des détenteurs de biens déjà convaincus de l'utilité du recours spirituel et des prestataires. Les sceptiques, les anciens utilisateurs ayant abandonné, les personnes ayant refusé ces pratiques et plusieurs acteurs institutionnels ou professionnels de la sécurité ne figurent pas dans le corpus. Les conclusions sont donc circonscrites aux significations observées dans ce groupe et ne décrivent pas l'ensemble des positions existant à Abidjan.

2.3 Caractéristiques sociodémographiques disponibles

Afin de mieux situer les participants, les informations sociodémographiques effectivement disponibles ont été regroupées dans le tableau 1. Cette présentation rend également visibles les données qui n'ont pas été recueillies de manière standardisée. Aucune profession, appartenance religieuse, catégorie de revenu ou expérience de cambriolage antérieure n'a été reconstituée a posteriori. L'absence de ces variables limite l'analyse des différences entre catégories sociales et doit être considérée comme une limite du protocole initial.

Tableau 1. Caractéristiques sociodémographiques disponibles des participants

Variables	Utilisateurs (n = 25)	Prestataires (n = 5)	Ensemble (n = 30)
Effectif	25	5	30
Femmes	8 (32,0 %)	2 (40,0 %)	10 (33,3 %)
Hommes	17 (68,0 %)	3 (60,0 %)	20 (66,7 %)
Tranche d'âge observée	20-45 ans	20-45 ans	20-45 ans
Niveau primaire	18 (72,0 %)	Non renseigné	Au moins 18 participants
Niveau secondaire	7 (28,0 %)	Non renseigné	Au moins 7 participants
Niveau supérieur	0	Non renseigné	Non déterminable
Profession	Non codée de manière standardisée	Prestataire, sans autre codage	Non déterminable

Variables	Utilisateurs (n = 25)	Prestataires (n = 5)	Ensemble (n = 30)
Revenu	Non renseigné	Non renseigné	Non déterminable
Religion	Non renseignée	Non renseignée	Non déterminable
Commune de Cocody	12 (48,0 %)	2 (40,0 %)	14 (46,7 %)
Commune de Yopougon	13 (52,0 %)	3 (60,0 %)	16 (53,3 %)
Ancienneté de la pratique	Environ 2 ans, information agrégée	Environ 2 ans, information agrégée	Dispersion non disponible
Expérience antérieure de cambriolage	Non standardisée	Sans objet	Non déterminable
Vol survenu malgré la protection	8 cas documentés	Sans objet	8 cas documentés

Source : enquête de terrain, 2023. Les valeurs décrivent exclusivement le corpus. La mention d'une ancienneté d'environ deux ans est une information agrégée ; aucune moyenne ni dispersion individuelle ne peut être calculée.

2.4 Collecte des données

Deux techniques ont été mobilisées. Les entretiens semi-directifs ont porté sur l'expérience de l'insécurité, les moyens de protection utilisés, les raisons du recours au spirituel, les règles associées au dispositif, les changements ressentis après son installation et les interprétations formulées en cas d'échec. Les prestataires ont été interrogés sur la nature générale des services proposés, les conditions d'usage et les explications couramment avancées lorsqu'un incident survient.

L'observation directe a porté sur les lieux et les modalités d'installation : seuils, arrière-cours, entrées de boutiques, coins discrets, espaces de stockage ou objets maintenus hors de la vue. L'enquête n'a pas cherché à dévoiler les contenus rituels tenus secrets par les participants. L'observation a surtout permis de distinguer les dispositifs matériellement visibles, les dispositifs cachés et la manière dont leur existence était néanmoins suggérée dans les interactions.

2.5 Traitement et analyse

Les entretiens ont été retranscrits et soumis à une analyse thématique. Une première lecture a permis d'identifier les unités de sens relatives à la peur du vol, aux limites des dispositifs conventionnels, aux interdits, à la réputation, au sentiment de contrôle et aux explications de l'échec. Ces unités ont ensuite été regroupées en catégories plus larges correspondant au modèle d'analyse. Une attention particulière a été portée aux contradictions entre les attentes de protection

et les incidents rapportés. Afin de préserver l'oralité des témoignages tout en facilitant leur lecture, les verbatims ont fait l'objet d'un léger nettoyage syntaxique, sans modification de leur sens.

Les fréquences présentées dans les tableaux sont strictement descriptives du corpus. Elles indiquent le nombre de participants ayant mentionné une situation ou une perception ; elles ne constituent ni des estimations pour la population abidjanaise ni des tests statistiques. Le tableau relatif au sentiment de sécurité repose sur une comparaison rétrospective déclarée par les enquêtés entre la période antérieure à l'installation et leur situation au moment de l'entretien. Il ne s'agit donc pas d'un suivi longitudinal contrôlé.

2.6 Considérations éthiques et limites de la documentation

Les noms des participants, les quartiers précis et les éléments considérés comme secrets ont été omis. Les citations ont été présentées sans information permettant une identification directe. Cette précaution est importante, car les pratiques étudiées peuvent exposer les participants à la stigmatisation, à la moquerie ou à des tensions familiales et religieuses. Le traitement du corpus repose ainsi sur trois principes : la confidentialité des matériaux, la non-divulgence des contenus rituels tenus secrets et la minimisation des risques d'identification des personnes enquêtées.

La principale limite documentaire tient à l'absence, dans le corpus disponible, d'un tableau sociodémographique détaillé et d'informations standardisées sur la durée des entretiens, la langue d'enquête, la chronologie exacte d'installation des dispositifs ou leur coût. Plutôt que de reconstituer artificiellement ces informations, l'article les traite comme des limites et circonscrit ses conclusions aux matériaux effectivement disponibles.

3. Résultats et discussion

3.1 La sécurité matérielle comme première ligne de protection

Le recours aux protections spirituelles intervient rarement comme une solution exclusive ou de première intention. Les vingt-cinq propriétaires interrogés déclarent avoir utilisé au moins un dispositif matériel. Leur décision de recourir au spirituel naît généralement d'une expérience de cambriolage, du récit d'un incident dans l'entourage ou du sentiment que toute protection conventionnelle peut être contournée. Le problème n'est donc pas l'absence de moyens physiques, mais la persistance d'une vulnérabilité ressentie malgré leur présence. Les dispositifs mentionnés et les limites qui leur sont associées sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (tabl. 2).

Tableau 2 : Dispositifs matériels mentionnés et limites perçues dans le corpus

Dispositif	Mentions	Appréciation dominante	Limite principalement évoquée
Grilles et portails	25/25	Nécessaires mais contournables	Peuvent être forcés, sciés ou crochetés
Vigiles ou gardiens	18/25	Utiles mais dépendants de l'humain	Complicité, fuite ou neutralisation
Chiens de garde	14/25	Présence dissuasive limitée	Empoisonnement ou neutralisation
Caméras de surveillance	8/25	Utiles pour la preuve	Constatent parfois l'intrusion après les faits

Source : enquête de terrain, 2023. Les fréquences sont descriptives des vingt-cinq propriétaires interrogés et ne sont pas généralisables à l'ensemble des propriétaires d'Abidjan.

J'avais payé une agence pour mettre deux vigiles. La nuit où on m'a attaqué, on a retrouvé leurs uniformes pliés derrière la maison. Est-ce qu'ils avaient fui ? Est-ce qu'ils étaient de mèche ? Je ne sais pas. La police n'est venue que le lendemain matin pour faire le constat. Depuis ce jour-là, j'ai compris qu'on ne peut pas compter sur l'homme seul pour être protégé.¹

Derrière ce récit de vol se lit surtout une rupture de confiance. La fuite supposée des vigiles et l'intervention jugée tardive de la police nourrissent chez le commerçant un sentiment d'abandon. La protection spirituelle apparaît alors moins comme le remplacement d'un dispositif technique que comme une réponse à ce que les moyens ordinaires ne parviennent pas à garantir : la certitude d'une vigilance continue.

3.2 Une logique de complémentarité entre le visible et l'invisible

Les enquêtes ne construisent pas une opposition systématique entre technologie et spiritualité. Ils attribuent plutôt à chaque dispositif un domaine d'action. Le portail retarde l'effraction ; la caméra produit une trace ; le gardien assure une présence ; la protection spirituelle est supposée agir sur la part invisible ou imprévisible du danger. Ce partage des fonctions explique que les dispositifs soient superposés au lieu de s'exclure.

Même si tu mets un portail de trois mètres, un bon serrurier peut l'ouvrir. Si tu prends un chien méchant, le voleur peut avoir un produit pour le calmer. La protection matérielle, c'est bon pour les voleurs ordinaires. Mais pour ceux qui viennent avec une force, il faut mettre une force plus grande devant la porte.²

Ce propos donne à voir une rationalité située. Il ne prouve pas que les auteurs de vol disposent de capacités occultes ; il montre que cette possibilité entre dans le calcul du propriétaire. Dans ce cadre

¹ Nom et prénom anonymisés conformément au protocole de confidentialité ; entretien oral n° 1 avec un commerçant, Abidjan, 2023. La date exacte et l'âge de l'informateur ne figurent pas dans le corpus archivé.

² Nom et prénom anonymisés conformément au protocole de confidentialité ; entretien oral n° 2 avec un propriétaire de bien, Abidjan, 2023. La date exacte, la profession et l'âge de l'informateur ne figurent pas dans le corpus archivé.

interprétatif, recourir à une protection invisible devient cohérent avec la manière dont la menace est définie.

3.3 Les interdits transforment l'objet en discipline

Les objets observés sont souvent simples : morceau de fer, tissu noué, poterie, poudre, bouteille préparée, talisman ou élément enfoui. Leur valeur ne réside pas dans leur apparence, mais dans les paroles, les gestes et les règles qui leur sont associés. L'objet n'est considéré comme actif que s'il reste intégré à un ensemble d'obligations. Les principaux interdits recensés sont présentés dans le tableau ci-dessous (tabl. 3).

Tableau 3 : Interdits associés aux dispositifs spirituels

Type d'interdit	Mentions	Exemple rapporté	Fonction symbolique interprétée
Secret sur l'objet	25/25	Ne pas montrer l'objet à un tiers	Maintenir le mystère et l'incertitude
Interdits d'impureté	21/25	Éviter certains contacts jugés impurs	Préserver une frontière rituelle
Interdits alimentaires	19/25	Ne pas introduire certains aliments	Marquer le dedans et le dehors
Interdits de parole	15/25	Ne pas se vanter publiquement	Limiter l'exposition, la jalousie ou le défi

Source : enquête de terrain, 2023. Les catégories reprennent les formulations des participants et ne valident pas les conceptions d'impureté auxquelles elles peuvent renvoyer.

Le morceau de fer attaché à ma porte, tout le monde peut acheter ça au marché. Ce qui le rend fort, ce sont les paroles dites dessus et les interdits qu'on m'a donnés. Si je ne respecte pas ces interdits, le fer redevient simplement un morceau de fer.³

Ici, la protection ne tient donc pas à l'objet seul. Son efficacité symbolique se construit dans la relation entre l'objet, le spécialiste et l'utilisateur. L'interdit oblige le propriétaire à participer au maintien de sa protection ; il transforme une acquisition ponctuelle en conduite quotidienne et installe durablement le dispositif dans la vie domestique ou professionnelle. Les données ne permettent toutefois pas d'établir une relation proportionnelle entre la sévérité des interdits et l'intensité de la croyance.

³ Nom et prénom anonymisés conformément au protocole de confidentialité ; entretien oral n° 3 avec un menuisier, Abidjan, 2023. La date exacte et l'âge de l'informateur ne figurent pas dans le corpus archivé.

3.4 La réputation d'un lieu « fort » et la dissuasion anticipée

La protection spirituelle repose sur un paradoxe : l'objet doit rester caché, mais sa réputation doit pouvoir circuler. Plusieurs propriétaires disent ne pas montrer le dispositif tout en laissant entendre que leur maison ou leur boutique est protégée. Le secret entretient l'incertitude, tandis que la rumeur donne au lieu une identité sociale particulière.

Moi, je ne montre rien à personne. Mais, dans le quartier, les gens disent que ma boutique est protégée. Le voleur ne sait peut-être pas ce qu'il y a dedans ; dans le doute, il préfère aller ailleurs. Souvent, on a plus peur de ce qu'on ne connaît pas.⁴

Ce mécanisme doit être formulé avec prudence. L'enquête établit que les propriétaires attribuent à la réputation une capacité dissuasive. Elle ne démontre pas que des cambrioleurs ont effectivement renoncé à une cible pour ce motif. En l'absence d'entretiens avec des personnes impliquées dans des vols, le résultat porte sur une dissuasion anticipée ou perçue. Cette distinction évite de transformer une représentation en preuve comportementale.

3.5 Une réassurance psychologique fortement déclarée

Le résultat le plus convergent concerne l'évolution déclarée du sentiment de sécurité. Plusieurs participants disent dormir plus facilement, surveiller moins compulsivement leur environnement et éprouver un moindre sentiment d'impuissance. Ces déclarations ne mesurent pas un effet clinique et ne permettent pas d'isoler l'influence du dispositif spirituel de celle d'autres changements intervenus au même moment. Elles montrent néanmoins que les enquêtés attribuent à la protection une amélioration de leur rapport émotionnel au lieu. Les tendances déclarées par les participants sont regroupées dans le tableau ci-dessous (tabl. 4).

Tableau 4 : Comparaison rétrospective du sentiment de sécurité déclaré

Indicateur	Situation antérieure déclarée	Situation au moment de l'entretien	Tendance dans le corpus
Réveils nocturnes fréquents	22/25	3/25	Forte diminution déclarée
Méfiance constante envers les inconnus	25/25	10/25	Diminution déclarée
Peur permanente d'une attaque	20/25	2/25	Forte diminution déclarée
Sentiment d'impuissance	25/25	0/25	Disparition déclarée

⁴ Nom et prénom anonymisés conformément au protocole de confidentialité ; entretien oral n° 4 avec un commerçant, Abidjan, 2023. La date exacte et l'âge de l'informateur ne figurent pas dans le corpus archivé.

Source : enquête de terrain, 2023. Cette comparaison rétrospective repose sur les déclarations des participants et non sur une mesure avant-après réalisée dans le cadre d'un suivi longitudinal.

*Avant, je dormais avec le téléphone sous l'oreiller et une barre de fer à côté du lit. Dès que j'entendais un petit bruit, je me réveillais. Depuis qu'on a fait les travaux à la porte, je dors tranquillement. Dans ma tête, je sais que quelqu'un veille.*⁵

Ces quelques mots — « quelqu'un veille » — résument la fonction de délégation symbolique. La surveillance est imaginée comme continue, y compris lorsque la propriétaire dort ou s'absente. Le dispositif contribue ainsi à restaurer une forme de sécurité ontologique : le lieu redevient prévisible et habitable. Cette réassurance constitue un effet social réel, même si elle ne renseigne pas directement sur le risque objectif de cambriolage.

3.6 L'échec matériel et la continuité de la croyance

Huit propriétaires ont rapporté un vol survenu malgré la protection. Aucun n'a interprété spontanément l'incident comme la preuve que le dispositif était dépourvu d'efficacité. L'événement a été expliqué par la violation d'un interdit, l'intervention d'un tiers ou la supériorité attribuée à l'agresseur. Les explications formulées dans ces situations sont récapitulées dans le tableau ci-dessous (tabl. 5).

Tableau 5 : Explications formulées dans les huit cas de vol rapportés malgré la protection

Explication	Nombre de cas	Logique avancée
Violation d'un interdit par le propriétaire	4/8	Le dispositif aurait été désactivé ou affaibli
Faute ou intervention d'un tiers	3/8	Un proche ou un visiteur aurait rompu la protection
Supériorité mystique attribuée à l'agresseur	1/8	L'adversaire aurait disposé d'une force plus grande

Source : enquête de terrain, 2023. Ces explications sont des interprétations d'acteurs et ne constituent pas une vérification des causes du vol.

*Pour moi, ce n'est pas le travail du féticheur qui a échoué. Si les voleurs ont réussi à entrer, c'est qu'un interdit n'a pas été respecté dans la maison. La protection était bonne, mais quelqu'un l'a affaiblie.*⁶

⁵ Nom et prénom anonymisés conformément au protocole de confidentialité ; entretien oral n° 5 avec une commerçante, Abidjan, 2023. La date exacte et l'âge de l'informatrice ne figurent pas dans le corpus archivé.

⁶ Nom et prénom anonymisés conformément au protocole de confidentialité ; entretien oral n° 6 avec un enseignant, Abidjan, 2023. La date exacte et l'âge de l'informateur ne figurent pas dans le corpus archivé.

Le propos de l'enseignant montre comment la croyance résiste à l'épreuve des faits : la réussite confirme le dispositif, tandis que l'échec est attribué à une condition extérieure. La protection conserve ainsi sa cohérence au prix d'un déplacement de la cause. Ce mécanisme ne doit pas être réduit à une irrationalité individuelle ; il éclaire plus largement la manière dont des convictions sont préservées lorsque des investissements matériels, relationnels ou identitaires sont en jeu.

3.7 Une technologie sociale de gestion de l'incertitude

Les résultats confirment que l'efficacité la mieux documentée n'est pas physique, mais symbolique et relationnelle. Le dispositif ne se réduit pas à un objet. Il comprend un prestataire, des paroles, des règles, un propriétaire et un environnement social qui reconnaît ou redoute sa puissance. Cette configuration produit des effets concrets : modification des routines, réduction déclarée de l'anxiété, circulation d'une réputation et interprétation des incidents.

Parler de technologie sociale permet de rendre compte de ces effets sans attribuer au dispositif une causalité surnaturelle. La protection organise l'incertitude. Elle fournit un langage pour nommer le danger, un ensemble de règles pour agir et une explication lorsque l'événement échappe au contrôle. Sa force réside autant dans cette capacité de mise en ordre que dans l'objet matériel lui-même.

3.8 Réassurance subjective et sécurité objective ne se confondent pas

La baisse déclarée de la peur constitue un bénéfice important pour les participants. Elle peut améliorer le sommeil, réduire l'hypervigilance et restaurer l'usage normal d'un domicile ou d'un commerce. Il serait cependant erroné d'en déduire automatiquement une diminution du risque objectif. Une personne peut se sentir davantage protégée sans que la probabilité d'intrusion ait changé. Inversement, un dispositif matériel peut réduire un risque sans supprimer le sentiment de peur.

Cette distinction a une implication pratique : la réassurance ne doit pas conduire à relâcher les mesures de prévention éprouvées. La protection spirituelle, lorsqu'elle est mobilisée, doit être comprise comme une couche subjective et sociale, non comme un remplacement des serrures, de l'éclairage, de la vigilance de voisinage, de l'assurance, des procédures de caisse ou du recours aux services compétents.

3.9 La dissuasion reste une hypothèse à vérifier

La rumeur peut raisonnablement influencer les comportements lorsqu'elle est partagée par un groupe. Néanmoins, les données disponibles ne permettent pas de savoir si des personnes préparant un cambriolage intègrent effectivement la réputation spirituelle d'un lieu dans leur choix

de cible. Le discours des propriétaires renseigne sur ce qu'ils pensent du calcul des voleurs ; il ne donne pas accès au calcul réel de ces derniers.

Une recherche complémentaire devrait inclure des anciens délinquants, des personnes condamnées pour cambriolage, des enquêteurs de police, des vigiles et des habitants sceptiques. Elle pourrait comparer des récits de ciblage, des renoncements allégués et des incidents documentés. Tant que cette triangulation n'est pas réalisée, la notion de « dissuasion perçue » est plus rigoureuse que celle de « dissuasion effective ».

3.10 Interdits, engagement et effets sociaux ambivalents

Les interdits renforcent l'engagement du propriétaire en rendant la protection dépendante de sa conduite. Cette participation peut procurer un sentiment d'action et de responsabilité. Elle peut aussi devenir une source de culpabilité lorsque survient un incident : le propriétaire ou un membre du foyer est alors soupçonné d'avoir rompu une règle. La faute est déplacée vers la sphère domestique et peut générer des tensions difficiles à vérifier.

Certains interdits associés à l'impureté peuvent également reproduire des représentations discriminatoires, notamment à l'égard des femmes ou de catégories considérées comme rituellement incompatibles avec le dispositif. L'analyse compréhensive de la rationalité interne ne doit donc pas neutraliser la critique de ses effets sociaux. Comprendre une pratique ne revient ni à la ridiculiser ni à la légitimer sans examen.

3.11 Un système interprétatif peu falsifiable

Les cas d'échec montrent que le système de croyance dispose de ressources pour préserver sa cohérence. La réussite est attribuée à la force du dispositif ; l'échec à une transgression ou à une force supérieure. Un tel système produit peu de situations susceptibles de l'invalidier. Cette non-falsifiabilité n'est pas propre aux pratiques spirituelles : elle se retrouve dans de nombreuses convictions lorsque les individus cherchent à protéger une identité, une relation de confiance ou un investissement coûteux.

Pour le chercheur, la conséquence est méthodologique. Les récits d'efficacité ne peuvent être pris comme des mesures directes. Ils doivent être analysés comme des constructions de sens, puis confrontés à d'autres sources. La valeur scientifique de l'étude réside précisément dans la description de ce mécanisme, et non dans l'arbitrage métaphysique entre croyance et incrédulité.

3.12 Le spirituel dans le pluralisme sécuritaire ivoirien

Les pratiques observées prolongent les analyses du pluralisme sécuritaire en Côte d'Ivoire. Aux côtés de la police, des sociétés privées, des gardiens, des acteurs informels et des arrangements

communautaires, elles ajoutent un registre symbolique souvent absent des typologies institutionnelles. Leur présence rappelle que les choix de sécurité sont également orientés par les représentations du risque et par les expériences de confiance ou de déception.

Cette contribution ne signifie pas que les protections spirituelles doivent être reconnues comme des prestations de sécurité au même titre qu'un service réglementé. Elle suggère plutôt que les politiques de prévention gagneraient à tenir compte des raisons pour lesquelles les ménages cherchent des couches supplémentaires de protection : lenteur perçue de la réponse, difficulté d'obtenir réparation, faiblesse du soutien aux victimes et persistance de la peur après l'incident.

3.13 Implications pour l'action publique et les professionnels

Trois implications peuvent être dégagées. Premièrement, les institutions de sécurité doivent traiter la peur du crime comme un problème à part entière. La prise en charge d'une victime ne se limite pas au constat du vol ; elle implique l'information, le suivi et la restauration de la confiance. Deuxièmement, les dispositifs de proximité, l'éclairage, la sécurisation des accès, la réactivité des patrouilles et la coopération entre habitants peuvent réduire l'espace laissé aux solutions fondées uniquement sur la peur. Troisièmement, les actions de sensibilisation doivent éviter le mépris culturel. Une communication qui ridiculise les croyances risque de rompre le dialogue ; une approche respectueuse peut au contraire rappeler que la réassurance spirituelle ne dispense pas des mesures concrètes de prévention.

Pour les chercheurs et praticiens, l'enjeu consiste donc à maintenir une double exigence : reconnaître les effets sociaux réels de la croyance tout en refusant de présenter comme démontrée une efficacité physique qui n'a pas été mesurée. Cette position protège à la fois la dignité des participants et la rigueur de l'analyse.

3.14 Limites de l'étude et pistes de recherche

La première limite concerne la taille et la composition de l'échantillon. Trente personnes recrutées par boule de neige ne permettent pas de généraliser les résultats à Abidjan, encore moins à l'ensemble de la Côte d'Ivoire. La deuxième tient au biais de sélection : l'enquête s'adresse principalement à des personnes ayant déjà adopté ces pratiques. Les sceptiques, les anciens utilisateurs déçus et les propriétaires ayant refusé de telles protections sont absents du corpus.

La troisième limite est l'absence de perspective des auteurs de cambriolage. Elle interdit de conclure à une dissuasion effective. La quatrième concerne les tableaux rétrospectifs, sensibles aux biais de mémoire, de justification et de désirabilité sociale. La cinquième tient à l'absence de

données détaillées sur les profils sociaux, le coût des pratiques, leur durée et leur articulation chronologique avec les autres mesures de sécurité.

Les recherches futures pourraient adopter un dispositif comparatif entre quartiers, catégories sociales et types de biens. Une méthode mixte permettrait d'associer entretiens, questionnaires, suivi temporel du sentiment de sécurité et analyse documentée des incidents. L'économie des protections spirituelles, les trajectoires des prestataires, les rapports de genre et les éventuels conflits familiaux liés aux interdits constituent également des pistes importantes.

Conclusion

Cette étude a examiné le recours aux dispositifs de protection spirituelle dans la sécurisation de biens privés à Abidjan. Les données montrent que ces pratiques sont généralement combinées à des moyens matériels et humains. Elles apparaissent lorsque les propriétaires estiment que les grilles, les gardiens, les chiens ou les caméras laissent subsister une part de vulnérabilité.

L'efficacité la plus solidement étayée concerne la réassurance subjective et l'organisation sociale des conduites. Les interdits engagent le propriétaire dans une discipline, la réputation transforme symboliquement le statut du lieu et les explications de l'échec préservent la cohérence de la croyance. L'hypothèse d'une influence réelle sur le choix des cambrioleurs demeure, en revanche, non vérifiée dans le cadre de cette enquête.

Les protections spirituelles doivent ainsi être comprises comme des technologies sociales de gestion de l'incertitude au sein d'un pluralisme sécuritaire urbain. Elles donnent aux acteurs le sentiment de ne pas rester passifs devant une menace qu'ils jugent partiellement incontrôlable. Cette fonction ne doit être ni méprisée comme une simple survivance ni confondue avec une preuve de protection physique. La contribution centrale de l'article est de maintenir cette distinction : une croyance peut produire des effets psychologiques et sociaux réels sans que son efficacité matérielle soit démontrée.

En définitive, sécuriser un bien signifie aussi, pour les personnes rencontrées, rendre à nouveau supportable l'incertitude qui entoure ce bien. L'étude de ces pratiques révèle donc moins une opposition entre tradition et modernité qu'une recherche de continuité, de confiance et de maîtrise dans la ville contemporaine.

Références bibliographiques

AKADJÉ M. A., YEBOUET H., YORO C. J., ABOUDOU C., LAGACÉ M. et CUSSON M., 2017, « Gros bras, gardiens, vieux pères et Dozos : les acteurs informels de la sécurité », in M. CUSSON, N. Y. DOUMBIA et H. B. YEBOUET (dir.), *Mille homicides en Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 251-270.

BAKER Bruce, 2008, *Multi-choice policing in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet.

BOATENG Francis D., PRYCE Daniel K. et DOUMBIA Nabi Youla, 2026, « Plural policing in the Ivory Coast: Negotiating security, order, and legitimacy », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 42, no 2, p. 268-288.

BOUDON Raymond, 1990, *L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard.

BRYDEN Alan (dir.), 2016, *La privatisation de la sécurité en Afrique : défis et enseignements de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal*, Genève, DCAF – Centre pour le contrôle démocratique des forces armées.

COMAROFF Jean et COMAROFF John L., 1999, « Occult economies and the violence of abstraction: Notes from the South African postcolony », *American Ethnologist*, vol. 26, no 2, p. 279-303.

COOPER-KNOCK Sarah J., 2019, « Non-state policing in Africa », *Oxford Research Encyclopedia of Politics*, Oxford, Oxford University Press.

FESTINGER Leon, 1957, *A theory of cognitive dissonance*, Stanford, Stanford University Press.

FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

GESCHIERE Peter, 1997, *The modernity of witchcraft: Politics and the occult in postcolonial Africa*, Charlottesville, University Press of Virginia.

GIDDENS Anthony, 1991, *Modernity and self-identity: Self and society in the late modern age*, Stanford, Stanford University Press.

LÉVI-STRAUSS Claude, 1949, « L'efficacité symbolique », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 135, no 1, p. 5-27.

TONDA Joseph, 2005, *Le souverain moderne : le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris, Karthala.